

Règlement du jeu-concours

PASSango

« Jeu concours PASSango : 6 places à gagner pour les 24h du Mans Auto »

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

TOTAL MARKETING FRANCE, filiale du groupe Total, société par actions simplifiée à associé unique (SASU), au capital de 390 553 839 euros, inscrite au RCS Nanterre N° 531 680 445 et dont le siège social est situé 562 avenue du parc de l'île - 92000 Nanterre - France, agit pour son propre compte et pour le compte de AS24 SAS, filiale du Groupe Total, au capital de 16 931 200 €, inscrite au RCS de Nantes sous le numéro B347 538 043 et dont le siège social est situé sis à Parc Tertiaire Ar Mor – 1 boulevard du Zénith – BP 90272 – 44818 SAINT-HERBLAIN Cedex- France.

TOTAL MARKETING France sera donc dénommée la « Société Organisatrice » dans tout le document.

La Société Organisatrice organise lors du salon SOLUTRANS à Lyon, du Mardi 21 novembre 2017 au Samedi 25 novembre 2017 inclus, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé : « Jeu concours PASSango : 6 places à gagner pour les 24h du Mans Auto » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, y compris la Corse et les DOM-TOM, cliente ou non de la Société Organisatrice.

2.2 La participation au jeu est interdite au personnel de la Société Organisatrice.

2.3 La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout participant avant remise de son lot en cas de gain.

Les gains attribués pour le jeu-concours sont décrits à l'article 4 du présent règlement.

Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Pour jouer, les participants doivent :

- Remplir le flyer de jeu avec leurs coordonnées personnelles
- Déterminer s'il est appartient à une société morale, cliente de AS24 ou de TOTAL MARKETING France ou aucun des 2, en cochant les cases prévues à cet effet.
- Valider leur participation en mettant le flyer rempli dans l'urne du jeu situé sur le stand 6W008

Les participants peuvent participer dans les heures d'ouverture du salon au public soit du mercredi 22 novembre au samedi 25 novembre 2017 de 8H30 à 18H30 et du mardi 21 novembre 2017 de 8H30 à 22H.

3.2 La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuels dysfonctionnements du mode de participation du présent concours. A toutes fins utiles, il est rappelé que le Jeu et sa promotion ne sont ni organisés ni gérés de quelques façons que ce soit par Solutrans. Par conséquent la Société Organisatrice décharge Solutrans de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec ce Jeu, son organisation et sa promotion.

Article 4 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

4.1 Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants ayant laissé leur bulletin rempli dans l'urne prévue à cet effet. Le tirage au sort des gagnants se fera par Maître LEROI Huissiers de Justice à Nanterre, dans le cabinet de la société SCP LEROI WALD REYNAUD AYACHE TOMMASONE, domiciliée 12 avenue du Général Galliéni, 92002 NANTERRE LA DEFENSE, dans la semaine qui suivra la fin du salon.

Les gagnants seront avertis par mail et/ou par téléphone de leur gain, par la Société Organisatrice dans la semaine du 04 Décembre 2017.

Liste des lots (sur base 2017 – en attente des hospitalités 2018):

LOT1 : 1 weekend VIP 24h du Mans Auto 2018 pour un client AS 24
Soit 2 Jours - (transport et hébergement non compris/ valeur supérieure à 500€)

LOT2: 1 week-end VIP 24h du Mans Auto 2018 pour un client TOTAL MARKETING FRANCE
Soit 2 Jours – (transport et hébergement non compris/ valeur supérieure à 500€)

LOT3 : 1 week-end VIP 24h du Mans Auto 2018 pour un non-client
Soit 2 Jours – Samedi 17 & Dimanche 18 juin (transport et hébergement non compris/ valeur supérieure à 500€)

LOT4: 1 jour VIP 24h du Mans Auto 2018 pour un client AS 24
Soit 1 jour– Samedi 17 Juin – (transport et hébergement non compris/ valeur supérieure à 300€)

LOT5: 1 jour VIP 24h du Mans Auto 2018 pour un client TOTAL MARKETING FRANCE
Soit 1 jour– Samedi 17 Juin – (transport et hébergement non compris/ valeur supérieure à 300€)

LOT6: 1 jour VIP 24h du Mans Auto 2018 pour un non-client
Soit 1 jour– Samedi 17 Juin – (transport et hébergement non compris/ valeur supérieure à 300€)

4.2 En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

4.3 Le tirage au sort par Maître LEROI désignera les gagnants. Ils seront contactés par téléphone ou par mail.

La liste des gagnants sera disponible jusqu'au 15 Décembre auprès de la Société Organisatrice.

4.4 Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Les lots sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels.

4.5 Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 5 jours suivant le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

4.6 La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les gagnants.

Tout défaut de renseignement, fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

Article 5 - RESPONSABILITES

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

TOTAL ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. TOTAL n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 6 – DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu-concours font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du Jeu, la détermination du/des gagnants, l'attribution et l'acheminement des dotations.

Les données à caractère personnel sont réservées à l'usage de la Société Organisatrice et ne pourront être transmises qu'à des sociétés du groupe Total ou des prestataires intervenant dans le cadre de l'exécution et de la gestion du Jeu ou des outils y afférents.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du Jeu sont uniquement conservées pendant la durée nécessaire au Jeu.

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2016, toute personne physique concernée par le Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de la Société des informations nominatives le concernant. En outre, toute personne physique concernée peut s'opposer au traitement des données nominatives la concernant, pour motifs légitimes. Ces droits devront être exercés auprès de la Société à l'adresse : Total Marketing France – Bureau A22016 - 562, avenue du parc de l'île - 92029 Nanterre Cedex.

Article 7 - REGLEMENT

7.1 Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement, dans son intégralité et sans réserve.

Le présent règlement complet est déposé auprès de Maître LEROI Huissiers de Justice à Nanterre, dans le cabinet de la société SCP LEROI WALD REYNAUD AYACHE TOMMASONE, domiciliée 12 avenue du Général Galliéni, 92002 NANTERRE LA DEFENSE

Il pourra être adressé gratuitement, par courrier postal, à toute personne qui en fait la demande écrite avant le 25 Novembre 2017, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

TOTAL MARKETING FRANCE

Bureau A22016

562 Avenue du Parc de l'île

92029 NANTERRE

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Article 8 - RESERVE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Société Organisatrice sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement du jeu-concours et après son avis. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée à ce titre.